

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE N° 102 DU 21 JUILLET 2026 A 19 H EN SALLE DE MAIRIE

Le Vingt et un Juillet deux mille vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gérard MUOT, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 16 Juillet 2026.

Personne(s) présente(s) :

- ARNOULD Marion
- BAUMANN Agnès
- CHAUVIN Valérie
- CURTI Géraldine
- DRUET Gilles
- DUFOUR Hervé
- GEOFFROY Philippe
- HOMRI Manël
- JEANMEÛRE Christian
- JEANNEY Nathalie
- KOS Thomas
- MUOT Gérard
- PEQUIGNOT Alexandra
- SERVAIS Christian
- TOURNEBIZE Romain

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Géraldine CURTI

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation des procès-verbaux de séance du 19 mai et du 05 juin 2026
- 2/ Décisions du Maire
- 3/ Composition de la Commission des Impôts (CCID)
- 4/ Fin de location des cellules 1 et 2 du Cabinet Médical

- 5/ Désignation d'un membre de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- 6/ Friche Bourlier : souscription d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de l'EPF pour le devenir du site
- 7/ Décision modificative
- 8/ Tarifs de location des salles communales
- 9/ Questions diverses

1/ Approbation des procès-verbaux du 19 Mai et du 05 Juin 2026

Géraldine CURTI avait demandé à ajouter deux points dans les questions diverses du Procès-verbal du 19 mai dernier. Ce qui a été fait, nous pouvons désormais approuver ce procès-verbal ainsi que celui du 05 Juin 2026.

Le Conseil approuve ces deux procès-verbaux à l'unanimité.

Le Maire ajoute qu'il est nécessaire de les diffuser rapidement sur les réseaux.

2/ Décisions du Maire

Objet : Divers devis de Juin

Le Maire de la Commune de **COLOMBIER-FONTAINE**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-21 et suivants ;

Vu la délibération du 31 mars 2026, attribuant au Maire les délégations d'attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Voici les différents devis signés en Juin 2026 :

-ADAT : Abonnement annuel et frais de mise en service pour un pack cybersécurité standard pour la somme totale de 1905.42 € TTC

-HNS : location de sanitaires pour la brocante et la fête du 12 juillet pour 576 € TTC

-PREVOST : achat de lampions pour la fête nationale pour 142 € TTC

-DEVAUX : chantier à l'école maternelle de démontage d'une porte et pose d'une nouvelle pour 4681.03 € TTC

-EBRA : Annonce pour le DPU obligatoire pour 94.34 € TTC

-SOPROLUX : rouleaux de film opaque pour l'école pour 35.51 € TTC

-TECHNOFLOR : Kit de remplacement de la barre anti-cycle au City pour 458.88 € TTC

-CARMINATI-FARINEY : prestation de balayage du village pour 488.50 € HT.

-SARL TUETHEY : Création de passage fosse pour la pose de LEGO béton et création d'un fossé pour empêcher les accès à la place « derrière l'abri bus et l'entreprise jusqu'à la voie de chemin de fer » pour 4 608 € HT

-COUROUX MATERIAUX : 5 plots béton LEGO supplémentaires pour 564.74 € TTC

-JPL : siège bureautique pour le secrétariat de mairie pour 425.81 € TTC

-DODIVERS : terrassement et pose de LEGO rue de la Chaiserie pour 2 808 € TTC

-DODIVERS : caniveau grille rue des Ouches pour 11 040 € TTC.

Le Maire ajoute que l'an prochain, il faudra prévoir l'achat de lampions à LED plus pratiques et moins risqués en période sécheresse, cela dépendra aussi de leur coût.

Gérard MUOT évoque par ailleurs le dispositif de remboursement du matériel de rafraîchissement mis en place par EDF et valable jusqu'au 30/09/2026. Géraldine CURTI rappelle qu'il faudra rapidement demander des devis pour l'achat et l'installation d'éventuels brasseurs d'air ou ventilateurs de plafond (l'école étant déjà équipée de climatisations mobiles). Gérard MUOT répond que la fixation devra être compatible avec les plafonds suspendus de l'école.

A propos du devis des caniveaux de la rue des Ouches, Nathalie JEANNEY rappelle que l'évacuation des eaux pluviales s'écoulant depuis la voirie communale doit être gérée par la Commune. Monsieur GEOFFROY Philippe signale que Monsieur MOTTE est aussi demandeur d'un caniveau.

Philippe GEOFFROY et Gilles DRUET notent qu'un deuxième devis sera nécessaire pour comparer les travaux de ces caniveaux rue des Ouches.

3/ Composition de la Commission des Impôts (CCID) :

Lors du dernier Conseil, nous avons vu que la Commission des Impôts directs nous imposait de trouver 24 personnes afin qu'ils en choisissent 12 pour siéger chaque année à cette Commission. Il est précisé que les membres du Conseil peuvent y siéger.

Après leur avoir demandé, les 15 conseillers acceptent d'être à cette Commission, il nous restait à trouver 9 autres membres. Ce qui est fait.

Maintenant nous devons délibérer pour accepter ces 24 personnes. Ces propositions vont être envoyées au Centre des Impôts qui nous renverront les résultats de leur choix.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition de noms.

4/ Fin de location des cellules 1 et 2 du Cabinet Médical :

Le Maire informe l'assemblée qu'Hervé DUFOUR et lui ont rencontré le Docteur MINIGGIO pour évoquer le bail des cellules louées par la commune et de la convention signée entre la Mairie et Mr MINIGGIO.

Ils ont alors appris qu'un des deux médecins du cabinet médical souhaite s'installer dans une autre commune et partir de Colombier-Fontaine d'ici la fin de l'année 2026.

Il a alors été évoqué la résiliation du bail des deux cellules inoccupées depuis mai 2024, soit la cellule N°1 et la N°2 à compter du 01/02/2027, pour une économie d'environ 6 800€. Contact sera pris avec le nouveau président de la SEM-PMIE pour évoquer avec lui les conditions de location actuelle et future possible entre le ou les médecins et la SEM PMIE, la convention avec le Dr MINIGGIO devant être renouvelée jusqu'en août 2028.

Le Conseil accepte à l'unanimité

Gérard MUOT informe l'assemblée qu'il est nécessaire de revoir dans la convention l'entretien des ustensiles médicaux qui ne sont pas à nettoyer par le personnel d'entretien communal mais par des personnes habilitées. Un courrier va être envoyé en ce sens aux médecins.

5/ Désignation d'un membre de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Par délibération n° C2026/57 du 13 mai 2026, les élus communautaires ont approuvé la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) composée de 77 membres : un représentant par commune membre et quatre représentants de Pays de Montbéliard Agglomération.

La CLECT est créée sans limitation de durée ;

Les membres de la CLECT doivent nécessairement être des conseillers municipaux désignés par leur conseil municipal.

Deux personnes se proposent : Nathalie JEANNEY et Valérie CHAUVIN.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Nathalie JEANNEY, comme représentante de la commune.

6/ Friche Bourlier : souscription d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de l'EPF pour le devenir du site

Afin d'avancer sur le projet d'avenir de la friche Bourlier, il convient de souscrire une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de l'EPF.

Ce projet réalisé avec plusieurs bailleurs sociaux et l'aide de plusieurs organismes d'état a pour objectif la construction de plusieurs logements.

Mais dans l'état actuel de cette friche, il est impossible d'avancer sur le dossier.

Des études complémentaires sont nécessaires.

Un devis estimatif pour des études complémentaires réalisé par l'EPF s'élève à 34 200 € HT subventionnable par la Caisse des dépôts à hauteur de 50 % maximum.

D'autres prestations complémentaires externes seront à envisager telle que :

- l'étude urbaine et technique pour un montant estimé de 10 000 € HT et qui serait aussi subventionnée à 50 % maximum par la Caisse des Dépôts ;
- le plan topographique (déjà en cours) estimé à 3 000 € HT non subventionnable ;
- l'étude géotechnique type G1 estimé à 5 000 € HT non subventionnable ;
- le complément étude pollution (transfo déjà en cours) estimé à 15 000 € HT non subventionnable ;

-si décision de réhabiliter l'ancien bâtiment bureaux : diagnostic bâtiminaire : devis fournis de 2 250 € HT à 3 700 € HT non subventionnable.

Le coût des études pour la commune serait de 45 250 € HT.

Hervé DUFOUR explique que ce projet se fera en plusieurs tranches et qu'il est nécessaire de faire ces études de dépollution et autres, si nous voulons vendre ce terrain, sinon, nous serons stoppés pour continuer le projet.

Dés travaux supplémentaires seront sans doute à réaliser en fonction du rapport des études.

L'enjeu est important, car les sommes déjà engagées et les intérêts qui courent actuellement sur le prêt réalisé lors de l'achat en 2023, seront perdus si rien n'est fait sur ce terrain, et, la friche restera en l'état, malgré les sommes importantes déjà engagées.

Romain TOURNEBIZE souhaiterait qu'il y ait une promesse d'achat avant de financer ces études vu les coûts envisagés.

Il demeure sur ce sujet de nombreux questionnements

Le résultat du vote est : 3 Voix POUR et 12 ABSTENTIONS.

La délibération est normalement adoptée, les abstentions n'étant pas reconnues comme des suffrages exprimés.

Cependant, suite au résultat du vote, Hervé DUFOUR propose de fixer une réunion complémentaire d'information avec tous les acteurs possibles l'EPF, l'ADU la SEDIA.... ,et les membres du conseil qui souhaiteront y participer. Celle-ci pourra sans doute apporter des réponses supplémentaires aux nombreux abstentionnistes.

7/ Décision Modificative

Le Maire donne la parole à Nathalie JEANNEY qui nous explique que le comptable du trésor public demande une décision modificative concernant la cession du terrain « ex la piscine » cédé à NEOLIA pour 1 €. En effet, ceci concernant le patrimoine, il convient de procéder à la sortie de l'inventaire de ce bien et de passer des écritures comptables (montant de 633.23 €) pour ce faire.

Le Conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

8/ Tarifs de location des salles communales

Le Maire informe l'assemblée que le tarif des salles communales à destination des clubs sportifs ou culturels hors associations et particuliers doit être révisé selon le temps d'occupation de chaque demandeur.

Le Conseil municipal décide fixer le tarif ainsi :

5 € par journée d'occupation (avec un ou plusieurs créneaux sur cette journée) hors associations et particuliers sur 10 mois du 1^{er} septembre au 30 juin de chaque année.

Cette délibération se renouvelle par tacite reconduction.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

9/ Questions diverses

-Christian JEANMEURE demande des informations concernant l'attribution des maisons seniors : le Maire informe qu'il y a trois personnes de Colombier-Fontaine retenues à ce jour. Trois candidatures étaient étudiées pour chaque location. 13 logements ont été attribués sur les 19, 6 sont encore à confirmer. Une seconde visite du site est prévue pour les futurs locataires et le déménagement aura lieu en septembre. Il est à noter que le vœu de ces futurs locataires est souvent de se rapprocher de leurs enfants.

-Philippe GEOFFROY demande des nouvelles du site photovoltaïque : le Maire répond que nous avons seulement reçu le bornage de Monsieur VILLARD Daniel pour l'instant. Il demande aussi où en est la location des cellules au site BAUMANN, ce à quoi le Maire répond qu'il n'y a pas de cellules louées pour l'instant.

-Romain TOURNEBIZE explique qu'il souhaiterait une étroite collaboration entre les commissions travaux et finances. Nathalie JEANNEY répond que la commission finances attend des devis pour le faire. Gérard MUOT dit que justement il y a eu une réunion hier avec le STA pour les chicanes du village (ou feux récompense) et que nous attendons des devis.

-Romain TOURNEBIZE de revoir la limitation de vitesse à la sortie du village en direction de la Raydans.

-Valérie CHAUVIN demande quand aura lieu le nettoyage du ruisseau. Philippe GEOFFROY répond que pour l'entretien du ruisseau, on ne fait pas ce que l'on veut, le travail se fait sous l'égide de la GEMAPI et de la DDT. A ce sujet, Nathalie JEANNEY pense que l'autorisation de GEMAPI débute à l'automne.

-Christian JEANMEURE fait remarquer que rien n'est mis dans le journal sur les activités de Colombier-Fontaine et que ce serait bien d'y remédier. Le correspondant de presse répond qu'il a beaucoup de restrictions pour les insertions, qu'ils n'ont pas le droit de mettre tout ce que nous voudrions.

-Alexandra PEQUIGNOT relaie aux correspondants d'IDEHA une requête d'une locataire qui se plaint depuis pas mal de temps d'un dégât des eaux arrivé chez elle. Les travaux ont été faits à l'extérieur mais la chambre de son fils présente des moisissures. Plusieurs relances ont été faites à IDEHA depuis novembre 2025 mais IDEH ne répond pas ; les correspondants vont contacter IDEHA à ce sujet.

-Nathalie JEANNEY informe l'assemblée que beaucoup de haies d'habitants ne respectent pas les normes de largeur et empiètent sur la voie publique. Il serait bon de leur faire un rappel car cela devient dangereux pour la visibilité de certains carrefours routiers et sorties de propriétés.

-Géraldine CURTI demande si les obus du monument aux morts pourraient être traités contre la corrosion et repeints ainsi que les chaînes les reliant. Elle demande par ailleurs où en est le projet de réhabilitation du panneau informatif en boîte à livres. En attendant, elle demande qu'une nouvelle boîte soit créée soit créée près du square BAUMANN. L'existante va être restaurée. Nous lançons un appel à dons pour un contenant à transformer en boîte à livres (vieux réfrigérateur, armoire, ...).

-Valérie CHAUVIN nous informe que la petite fille de Marcel CHARRIER, Esther GUYOT, souhaiterait récupérer des prototypes de chaises BAUMANN. Valérie CHAUVIN a pris contact avec un commissaire-priseur pour inventorier ces prototypes et estimer leur prix. La municipalité pense faire appel à ses services.

-Gilles DRUET nous informe qu'une réunion avec les artisans et entreprises du village a eu lieu le 29/06/2026 et a été très positive. Sur 47 entreprises invitées, 19 étaient représentées soit 25 personnes présentes. Ont été évoqués la signalisation, la création d'un annuaire des entreprises et un carrefour des entreprises à coupler à un événement tel que le marché de Noël par exemple. Gérard MUOT ajoute que notre fromager a sollicité l'aide de Monsieur BLOCH, député de la 3^{ème} circonscription du Doubs dans le cadre de son activité.

-Gérard MUOT nous informe qu'il a rendez-vous le 04 août avec un représentant de la société POULAILLON et Christian JEANMEURE (qui a pris contact en amont avec le service commercial de POULAILLON). Il s'agira d'une prise de contact pour étudier la faisabilité d'une implantation dans l'ancienne maison FELLNER ou le café de la mairie.

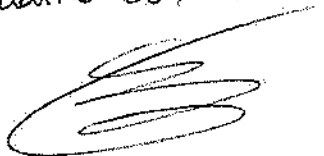
-Géraldine CURTI nous apprend que la Commission Jeunes est active et compte 7 jeunes inscrits. La Commission fonctionne en lien avec la commune de Saint-Maurice-Colombier, Beutal et Villars-sous-Écot. Un après-midi jeu de sociétés a eu lieu le 11 juillet 2026 et un atelier bracelets de l'amitié aura lieu le 25 juillet 2026. Les inscriptions restent évidemment possibles en venant retirer un dossier en mairie.

-Valérie CHAUVIN ajoute que la Commission Jeunes pourra aider à la réalisation de décors du village dans le cadre d'octobre rose en lien avec la Commission embellissement.

La Séance est close à 21h10.

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le 15 Septembre prochain.

la Secrétaire de séance,
Géraldine CURTI



le Maire,
Gérard MUOT

